

OBJET / GAIA

**Personnel :
emplois
saisonniers musée
Arnaga**

**DATE DE
CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :**
22 mars 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 26
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Jean-Noël Magis, adjoint, Mme Corinne Othatcegy, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Noël Magis à M. Christian Devèze, Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Desperies.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'emplois non permanents de surveillant de musées et de monuments historiques à temps complet comme suit :

- du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021 : 2 emplois non permanents de surveillant de musées et de monuments historiques à temps complet.
- du 1^{er} mai 2021 au 31 mai 2021 : 3 emplois non permanents de surveillant de musées et de monuments historiques à temps complet.
- du 1^{er} juin 2021 au 30 juin 2021 : 5 emplois non permanents de surveillant de musées et de monuments historiques à temps complet.
- du 1^{er} juillet 2021 au 31 juillet 2021 : 7 emplois non permanents de surveillant de musées et de monuments historiques à temps complet.
- du 1^{er} août 2021 au 31 août 2021 : 7 emplois non permanents de surveillant de musées et de monuments historiques à temps complet.
- du 1^{er} septembre 2021 au 30 septembre 2021 : 5 emplois non permanents de surveillant de musées et de monuments historiques à temps complet.

- du 1^{er} octobre 2021 au 31 octobre 2021 : 3 emplois non permanents de surveillant de musées et de monuments historiques à temps complet.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Les surveillants de musées et de monuments historiques sont chargés des conditions d'accueil du public ; ils assurent, dans les bâtiments affectés à la visite ou au dépôt des œuvres d'art et des documents, l'entretien courant des locaux conformément aux obligations de service définies par les règlements intérieurs propres à chaque établissement ou catégorie d'établissements ; ils peuvent, en outre, assurer la conduite des visites commentées et participer à l'animation des établissements.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emplois	Grade associé	Catégorie hiérarchique	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement en qualité de contractuel
Surveillants de musées et de monuments historiques	Adjoint du patrimoine	C	Temps complet	Art 3.I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Les emplois seraient pourvus par le recrutement d'agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Les emplois pourraient être dotés :

- du traitement afférent à l'indice brut 354 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint du patrimoine.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2018.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DÉCIDE la création d'emplois non permanents à temps complet :

- du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021 : 2 emplois de surveillant de musées et de monuments historiques
- du 1^{er} mai 2021 au 31 mai 2021 : 3 emplois de surveillant de musées et de monuments historiques
- du 1^{er} juin 2021 au 30 juin 2021 : 5 emplois de surveillant de musées et de monuments historiques
- du 1^{er} juillet 2021 au 31 juillet 2021 : 7 emplois de surveillant de musées et de monuments historiques
- du 1^{er} août 2021 au 31 août 2021 : 7 emplois de surveillant de musées et de monuments historiques

- du 1er septembre 2021 au 30 septembre 2021 : 5 emplois de surveillant de musées et de monuments historiques
- du 1er octobre 2021 au 31 octobre 2021 : 3 emplois de surveillant de musées et de monuments historiques

- ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 354 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint du patrimoine

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza